

Équipements sportifs et développement durable : évolution ou rupture ?

L'auteur : Cyril Cloup

Cyril Cloup est directeur de l'ANDES (Association nationale des élus en charge du sport). Après une maîtrise Économie et gestion d'entreprise et un DESS en Management du sport, il accumule les expériences dans le domaine des RH et de la gestion dans le secteur de l'animation, notamment à l'étranger. De retour en France, au lieu de devenir analyste financier, il décide de partager l'aventure de l'ANDES, dont il devient le directeur historique. Avec Jacques Thouroude, son président, ils ont fait de l'ANDES un acteur essentiel et incontournable du sport en France. Aujourd'hui, l'ANDES, ce sont 7 salariés à plein temps et un réseau de 4 000 collectivités adhérentes.

A - Un parc d'équipements vieillissant et des enjeux renouvelés

50

Avec 80 % des installations sportives en France (210 000 installations sportives et 33 000 espaces et sites de nature), et 12,1 Mds d'euros³ de dépenses sportives par an, les villes ont une responsabilité majeure sur l'avenir du sport français.

La formule « qui détient le foncier détient l'avenir » pourrait leur être appliquée mais :

- ce patrimoine sportif est vieillissant avec 43 % des installations de plus de 35 ans d'âge et une médiane à 25 ans d'âge ;
- ces infrastructures sont plutôt vétustes, énergivores pour la plupart et inadaptées aux nouveaux besoins des concitoyens, à l'instar des piscines dont l'âge médian (1976) rappelle les constructions du plan 1 000 piscines dans les années 1970.

La Cour des comptes a estimé en 2007 à 21 Mds d'euros le coût global de la rénovation nécessaire. Une charge qui intervient alors que les collectivités locales ont déjà fort à faire avec leurs contraintes budgétaires, l'entretien courant de leur patrimoine sportif et la réforme territoriale via la loi NOTRe et loi MAPTAM.

Face à ce contexte, la problématique essentielle des élus locaux ne se situe pas uniquement sur un plan budgétaire. Elle consiste également à prendre

3 Chiffres clés du sport, 2016.

en compte l'évolution de la demande sociale et les nouvelles responsabilités du sport sur le plan sociétal, notamment vis-à-vis des générations futures.

B - L'évolution politique du sport

Historiquement, à partir de l'après-guerre, les résultats sportifs étaient considérés comme un moyen de rayonnement international pour une France meurtrie. D'une vision compétitive nous avons évolué vers une vision éducative avec le plan gouvernemental « 1 000 piscines » (suite aux résultats décevants des nageurs français lors des JO de 1968 à Mexico), pour tendre vers une conception plus ludique et de bien-être/santé à ce jour.

Cette situation peut se caractériser comme une évolution d'une logique initiale de politiques centrées sur l'offre sportive, standardisée et industrialisée vers une logique de prise en compte de la demande sportive, diversifiée, évolutive.

L'évolution de la pratique sportive s'explique par l'évolution de la société française.

Il faut remonter un siècle en arrière pour prendre conscience de la transformation de l'évolution structurelle de la société française marquée principalement par la notion de temps libre.

De 1900 aux années 2000, sur la durée de temps de vie éveillé, nous sommes passés de 200 000 heures à 67 000 heures de travail, et de 100 000 heures à 400 000 heures de temps libre⁴. En résumé, nous disposons à ce jour de quatre fois plus de temps libre à occuper.

Ce temps libre supplémentaire n'est plus subi ou rythmé par le travail comme lors des époques agricoles ou industrielles. Désormais, il est choisi ; il représente ainsi cette nouvelle demande sociale, évolutive, exigeante et mobile. Toutes les récentes études relatives aux motivations et attentes des Français confirment une évolution structurelle vers la détente, le contact avec la nature et la santé.

C - Cette évolution structurelle impacte la conception et la gestion des installations sportives

L'exemple type de cette révolution conceptuelle est la piscine.

Cet équipement transgénérationnel a connu, dans les années 1970, les piscines standardisées de type Caneton et Tournesol pour l'apprentissage de la natation et la compétition, pour tendre vers des « cathédrales nautiques ou des paquebots », et devenir de véritables lieux de vie avec des espaces ludiques et de santé, jusqu'aux bassins nordiques qui correspondent aux besoins de nager à l'air libre « sans avoir à respirer les chloramines ».

⁴ Denevault.

Les enjeux à prendre en compte se sont multipliés d'un point de vue économique, social et territorial.

1. Enjeu économique

Si la conception recèle un enjeu architectural, de communication ou d'image du territoire, il est désormais intégré que le fonctionnement et l'entretien annuel des équipements sont à prendre en compte en amont du projet.

Sur une durée de vie globale de l'équipement de 30 ans, les charges d'exploitation et de maintenance sont estimées en moyenne à 70 %, 25 % pour l'investissement et 5 % pour l'ingénierie⁵. Il y a donc un réel enjeu de rentabilité économique.

2. Enjeu social

La réponse à la demande sociale de plus en plus grande et diversifiée est d'une grande complexité. Les différents types de publics qui peuvent être référencés concernent les scolaires, les clubs, les loisirs et les salariés.

La finalité et la vocation de l'activité physique ont fortement évolué vers la santé et la prévention de la dépendance, le handisport, l'insertion.

La tarification de l'accès à l'équipement proposé par la municipalité aura également un impact significatif sur la fréquentation et les services proposés.

52

3. Enjeu territorial

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'implantation d'un équipement amène à réfléchir à la zone de chalandise, à l'accessibilité des transports ainsi qu'à son environnement proche (les lieux d'activité et d'animation), ainsi qu'à la répartition des équipements sur le territoire.

La nature et la dimension de l'équipement peuvent également impacter le portage du projet par la ville ou l'intercommunalité.

C'est par exemple la problématique de la ville centre qui supporte l'ensemble des charges de centralité des équipements sans en percevoir forcément les ressources ou les contributions des villes limitrophes.

Concernant les équipements structurants (piscines, grands stades, patinoires, grandes salles...), cette problématique est récurrente.

C'est à partir de ces différents enjeux et de son environnement que l' élu doit pouvoir agir tout en prenant en compte les grandes orientations politiques de la collectivité.

⁵ Jean Viard. (

D - Le positionnement et l'environnement de l'élu(e)

L'élu est un généraliste du sport. Il décide politiquement, pleinement conscient des enjeux de sa décision, mais il doit pouvoir décider en connaissant toutes les implications de son projet.

On ne construit plus un équipement pour l'éternité ; c'est un projet certes fini, mais qu'il faudra entretenir, réparer, faire évoluer, et « changer » dans les 25 ou 30 prochaines années, en intégrant les notions de recyclage et de développement durable, en tout cas d'adaptation pour les générations futures.

De même, les réglementations évoluent, et les collectivités sont engagées dans des politiques environnementales globales (plan climat, plans déchets...) sur lesquelles l'élu peut s'appuyer dans le cadre de ses projets sportifs, et cela d'autant plus que les équipements sportifs constituent des vitrines de l'action municipale relayées par les ambassadeurs sportifs.

Dans un environnement économique, social et juridique en perpétuelle évolution, les élus ont besoin d'outils pour apporter des réponses pertinentes aux problématiques posées, notamment lors de la mise en place de projets d'équipements sportifs structurants.

C'est l'objectif des différents travaux et contributions de l'ANDES lors de ces dernières années : « Guide pratique de l'élu en charge des sports » et « Piscines publiques : de la conception au fonctionnement, quels enjeux pour l'élu ».

E - Une gouvernance qui évolue : démocratie participative. La prise en compte des parties prenantes et la mise en réseau

53

Associer et sensibiliser les pratiquants à l'utilisation, au fonctionnement et à l'entretien des installations leur permettra de s'approprier l'équipement, d'en prendre soin, et de prévenir par exemple les dégradations auprès des services communaux.

Un équipement « soigné » verra son attractivité et sa fréquentation s'accroître, et son vieillissement prolongé dans de meilleures conditions. Pour aller plus loin, les villes ont développé cette notion de démocratie participative, plutôt réalisée sous forme « d'assises locales du sport », pour demander l'avis des associations sportives, de leurs concitoyens sur la politique sportive locale.

C'est dans ce cadre que la ville d'Arras a souhaité présenter à l'ensemble de ses associations sportives sa politique sportive, mais également ses contraintes budgétaires et environnementales qui imposent de faire des choix. Cette méthode permet de partager collectivement cette problématique et de favoriser l'acceptation des décisions de la municipalité.

La mise en réseau qui est l'essence même du réseau de l'ANDES permet d'éviter certaines erreurs des projets précédents et de capter des idées novatrices et performantes, en quelque sorte « de gagner du temps et de l'argent ». C'est l'exemple de la coopération informelle entre les communes à l'initiative de la ville de Bouaye (44). C'est une dizaine de villes qui ont choisi de mettre en réseau leurs problématiques et leurs besoins sur le fonctionnement, l'entretien et l'investissement. Le but était dans un premier temps d'apprendre à se connaître entre élu(e)s, puis de construire une vision collective du sport. À la suite des échanges est apparu le besoin de travailler collectivement sur les contrats d'entretien. Ces échanges d'information portant sur une dizaine de terrains ont permis de diminuer leur coût de 8 %.

L'exemple des colles et résines

C'est lors de l'examen à la commission CERFRES du règlement relatif aux installations de handball que la problématique des colles et résines a été abordée. Ces produits, utilisés par les joueurs pour améliorer la tenue de la balle, se déposent sur les sols et les parois des gymnases à l'occasion des rebonds. Outre la salissure apportée par ces produits, leur accumulation gêne la pratique d'autres sports. Ce nettoyage a un coût. Il nécessite l'usage de produits qui génèrent des pollutions. Alors que la Fédération évoquait « *n'avoir connaissance d'aucun problème ni de remontée d'information* », un premier sondage auprès des élus a été réalisé dans le cadre de l'ANDES et a confirmé la problématique de l'entretien et du coût généré. Selon le sondage de septembre 2016, 1/3 des villes a pris un arrêté pour réglementer leur utilisation, et parmi les autres 2/3 qui n'en ont pas pris, 40 % préoyaient de prendre un arrêté pour la saison suivante.

Au terme de la concertation et afin d'aider les élus à prendre une décision au cas par cas, un modèle d'arrêté relatif aux modalités d'utilisation ou d'interdiction des colles et résines a été proposé, indépendamment des économies réalisées (les coûts de nettoyage spécifique de la colle et de la résine sont estimés *a minima* à 3 000 euros/an (personnel + produit), et cela concerne potentiellement 4 000 installations où se pratique le handball), et des pollutions évitées.

Cette action a permis de lever une forme de « tabou ». La présentation de ces résultats au niveau national a permis au niveau local de partager ce constat entre les villes et les clubs et d'instaurer un dialogue avec les clubs. Souvent des solutions temporaires, partielles et concertées ont pu être trouvées pour satisfaire les parties prenantes, bien que ces applications soient à géométrie variable selon le contexte local (niveau de compétition, catégorie d'âge, état des installations sportives...). À ce titre, dans le cadre d'un essai, certains clubs ont proposé de prendre en charge le nettoyage des salles après les matches.

F - Quelle approche d'un projet sportif durable par l'él(u)e ?

Pour réussir à intégrer le concept du développement durable dans un projet sportif, il doit être considéré comme un ADN de chaque étape du projet à prendre en compte et non comme un ajout, sinon c'est un échec ou une simple instrumentalisation médiatique.

C'est dès le stade préliminaire, lors de la préprogrammation, que se forge le succès d'un équipement, que se pose conceptuellement le problème des relations entre l'él(u)e décideur, garant du financement public et généraliste, les services techniques, les programmistes et les experts, auxquels il doit apporter des réponses d'arbitrage avec toutes les conséquences qu'elles auront sur la qualité de l'offre et l'adéquation du projet à la demande initiale.

Il est admis communément que 80 % des désordres constatés à la réception d'un ouvrage et à l'usage résultent de dysfonctionnements lors des études de programmation et de conception⁶.

Compte tenu de la lourdeur des dispositifs, il peut être tentant de consulter, pendant la phase de conception, tant les futurs utilisateurs que les services de la collectivité. Chacun connaît des exemples d'équipements réalisés dans ces conditions qui, au final, se sont révélés inadaptés à leur fonction future.

Les questionnements récurrents qui se posent au porteur de projet sont posés ci-après.

1. Quelle conduite de projet ? Quelles relations avec les parties prenantes ?

L'él(u)e peut être considéré comme un chef d'orchestre qui coordonne, questionne, consulte et s'interroge pour la compréhension des besoins et des attentes.

Une réponse partagée avec tous les usagers est nécessaire pendant cette phase préliminaire où tous les acteurs doivent pouvoir être interrogés (les trois publics : individuel, scolaire et associatif, et les entreprises).

L'acquisition des connaissances et les expériences vécues par d'autres communes lui permettront d'orienter les différentes options ou les différents scénarios proposés.

Le mode de gestion (directe, déléguée) proposé dépendra des compétences techniques internes disponibles, des ressources de la commune et des orientations de la municipalité (tarification, horaires d'ouverture, services proposés).

6 Ouvrage CERTU (n° 47).

Les 4 E

Écoute (de la demande sociale)
Économie (modèle équilibré)
Écologie (préservation de l'environnement)
Exigences (services attendus par les concitoyens)

2. Quelle utilité sociale ?

Quels publics et quelle cohabitation ? Sécurité primordiale pour chaque type d'usage : scolaires, enfants, adultes, handicapés ? Séparation des ambiances entre les personnes ? Positionnement du handicap, rampe d'accès ou non ? Modularité ou mutualisation éventuelle des espaces ? Quel service (wifi, garderie...), quel confort (acoustique, espace, matériaux), quelle particularité/personnalisation de l'équipement (couleur, forme, architecture...) ?

3. Quel positionnement géographique ? Quelle inscription dans le territoire ?

Par rapport au centre-ville, à la périphérie, aux équipements communautaires, aux établissements scolaires, aux différents réseaux (gaz, électricité, eau, haut débit Internet, assainissement), à la voirie d'accès, aux transports en commun, aux circulations douces, à la sécurisation du site avec toutes les conséquences financières qui en découlent, tant au stade de la réalisation qu'à celui du fonctionnement.

4. Quel impact environnemental ?

Cette approche est incontournable et devient un leitmotiv dans tous les domaines et toutes les phases du projet. La prise en charge de l'environnement impose certes des contraintes fortes, mais elle peut apporter également des réponses fédératrices et porteuses en elles-mêmes du projet en termes d'exemplarité et d'innovation, mais aussi d'éducation à la préservation de l'eau et aux économies d'énergie.

G - Faire bouger les lignes : l'impact des règles fédérales et des réglementations d'État sur les projets sportifs durables

Ces évolutions ne pourront pas être conduites sans que le cadre général de l'action de l'élu en charge du sport évolue. Les différentes réglementations appli-

cables aux équipements sportifs en sont un exemple. Il existe environ 400 000 textes réglementaires et circulaires en France, et environ 370 normes sportives. Si les règles fédérales, la réglementation d'État ou les normes ont un rôle de cadrage ou de sécurisation des pratiques, il n'en demeure pas moins que ce stock a besoin d'être réactualisé pour « libérer » les pratiques sportives. Cette démarche est fastidieuse, mais elle recèle un véritable enjeu économique et écologique.

L'exemple des vidanges réglementaires des piscines est illustratif. Depuis 1981, deux vidanges par an étaient obligatoires pour les 4 135 piscines en France, dont 76 % sont publiques.

Grâce aux systèmes de filtration de l'eau plus performants et à de nouveaux matériaux des bassins, cette exigence qui date de 35 ans ne se justifiait plus, sachant que d'autres pays européens n'ont pas de vidange réglementaire. Cette décision du 7 septembre 2016 permettra aux collectivités locales de réaliser *a minima* 30 millions d'euros d'économies par an.

Un autre exemple de modification concerne l'arrêté du 11 décembre 2009 qui autorise la délégation à une association de la surveillance et de la sécurité de l'établissement (MS45 à MS52).

Devant le manque de disponibilité des équipements sportifs, cette évolution a permis de proposer de nouveaux créneaux d'utilisation aux associations sans que la présence d'un représentant de la commune soit obligatoire (mais il doit être joignable).

C'est dans ce cadre que la ville de Paris a pu procéder en 2015 à l'extension des créneaux horaires au delà de 22 heures 30, en confiant aux associations la responsabilité en matière de sécurité incendie et de fermeture de l'équipement. Devant le succès de cette expérimentation avec 14 équipements, la ville de Paris a souhaité développer de nouveaux créneaux sportifs et l'optimisation d'utilisation des équipements.

H - L'innovation et la maîtrise de la consommation de l'énergie : un leitmotiv rentable pour les projets sportifs

La maîtrise de la consommation de l'énergie est désormais incontournable et intégrée dans la gestion des installations.

L'information et la sensibilisation des utilisateurs par les règlements intérieurs, par le conventionnement et les messages d'information sont une étape préliminaire.

Certaines villes vont plus loin et s'engagent avec leurs associations sur la maîtrise et la réduction des consommations d'énergie.

Afin d'intéresser les associations à ce sujet, la ville d'Objat s'est engagée à partager les gains financiers avec les clubs ayant joué le jeu, à savoir une répartition des gains à 50 % pour la commune et 50 % pour l'association sous forme de subvention exceptionnelle. Ainsi, pour la première année de mise en œuvre, neuf clubs vont être récompensés à hauteur de 300 euros et 800 euros. Dans une échelle « macro-économique », dans le cadre de la Convention européenne des maires, la ville de Metz a engagé un programme d'efficacité énergétique de ses gymnases. Doté d'un montant de 5 millions d'euros, le programme portait sur 9 gymnases âgés de plus de 35 ans et particulièrement énergivores, avec pour objectif de réduire de 75 % l'émission de gaz à effet de serre (GES) et de 50 % la consommation d'énergies primaires. Les travaux ont porté principalement sur le bâti avec l'isolation des murs et des toitures, le changement des huisseries et des menuiseries, l'occultation partielle des parties vitrées, et sur l'équipement avec la production, distribution, traitement d'air et télérelève des compteurs d'énergie. D'autres travaux annexes ont été réalisés avec la réduction du nombre d'issues de secours, la création de sas d'entrée, la généralisation des fermettes, l'amélioration des systèmes de commande de l'éclairage. Sur le plan financier, le temps de retour était estimé à 21 ans (évolution du prix de l'énergie équivalente à l'inflation), avec une économie annuelle d'énergie de 84 000 euros.

Après une première année de fonctionnement, les travaux réalisés sur les 9 gymnases de la ville de Metz ont permis d'obtenir des résultats supérieurs aux prévisions, améliorant la rentabilité globale de l'opération tout en assurant une meilleure qualité de pratique aux usagers.

Enjeu de l'innovation

- Dans les méthodes de gouvernance et d'approche d'un projet ;
- dans la gestion des équipements (intercom et pluridisciplinaire) ;
- dans la gestion des fluides et énergies ;
- dans la réponse à la demande sociale.